



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : 2018/SCE/PREAVIS-SCE1118

ORANGE
Orange Stadium
1 Place des Droits de l'Homme
93457 La Plaine Saint-Denis Cedex

A l'attention de **Monsieur Stéphane Richard**
Président Directeur Général d'Orange

Paris, le 18 novembre 2018

Objet : Préavis de grève de l'ensemble des personnels de SCE

Monsieur le Directeur,

La CFE-CGC Orange dépose un préavis de grève pour la journée du 27 novembre 2018. Il concerne tous les personnels de SCE.

Motifs de la grève :

- Absence de dialogue social avec des manquements répétés de l'entreprise : entraves aux instances de représentation du personnel, non-respect de ses obligations légales et non considération du bien-être de ses salariés ainsi que l'absence de loyauté dans les négociations.
- Au travers du manque d'initiative et de pouvoir réel de notre direction des Ressources Humaines et Relations Sociales à mener les projets locaux et nationaux, nous constatons des carences pour arriver à une organisation plus efficiente et à obtenir une meilleure rentabilité tout en préservant un environnement de travail bienveillant.
- Nous dénonçons ces freins au changement et à la transformation de l'entreprise que vous appelez de vos vœux en présentant les objectifs 2020. Or ce n'est pas la direction financière qui peut suppléer à la défaillance des ressources humaines, particulièrement au moment où l'entreprise doit se transformer en profondeur.

Revendications de la CFE-CGC :

- La reprise du dialogue social :
 - o Des interlocuteurs ayant des mandats pour négocier les demandes des salariés, portées par les organisations syndicales et non des interlocuteurs qui se rétractent derrière des accords nationaux dont l'application ne règle pas complètement les difficultés locales.
 - o La fourniture de l'ensemble des indicateurs légaux lors des consultations du CE et non un zoom sur des données nationales qui ne reflètent pas correctement les obligations de l'entreprise.

- Le suivi et la conciliation des litiges d'entrave aux instances de représentants du personnel afin d'éviter des démarches judiciaires longues et coûteuses pour Orange. Ayant perdu l'ensemble des procès menés à l'initiative de la CFE-CGC Orange, il nous paraît judicieux de prendre en considération nos alertes sur les entraves.
- La mise en place d'une vraie politique immobilière en faveur du business pour rendre possible les collaborations des personnels d'OBS d'Orange SA et de nos filiales.
- La prise en compte de nos demandes pour le déménagement à Cœur Défense. Les salariés lésés par ce déménagement n'ont pas été écoutés. Ils souhaitent maintenant être entendus au travers d'une des mesures suivantes :
 - soit par la correction du projet avec l'annulation du déménagement des 80 personnes lésées et par leur relogement dans des bâtiments plus proches de leur bassin de vie,
 - soit par l'obtention d'une prime montrant que l'entreprise se préoccupe vraiment du bien-être de ses collaborateurs.
- Nous réclamons l'annulation de la venue du préfet le 27 novembre à Cœur Défense. Représentant de l'état, le préfet porte une double casquette : celle de l'actionnaire qui saigne à blanc l'entreprise, empêchant tout investissement pour son développement, et celle de régulateur (ARCEP) qui contraint et condamne Orange, réduisant notre contribution à l'évolution des usages digitaux sur le territoire national.
- Nous réclamons aussi l'annulation de votre venue, en tant que premier représentant de l'entreprise qui n'écoute pas ses salariés. Vos représentants, par leur attitude hautaine, représentent « les riches » et détiennent le pouvoir pour les salariés qui subissent les décisions d'organisation et de localisation, sans être entendus. Nous considérons que votre image induit et génère les débordements de vos collaborateurs. Il n'est pas opportun d'organiser cette inauguration dans ces conditions. Vous devez prendre conscience que vos collaborateurs, ceux que vous avez choisis, font l'inverse de ce que vous prônez.
- Nous demandons l'arrêt du projet de déménagement à Rennes Patton. Des personnels sont « chassés de leur bureau » car l'entreprise n'a pas anticipé la signature d'un nouveau contrat nécessitant l'installation de nouvelles personnes dans les locaux existants. Ces évolutions étaient pourtant prévues à la GPEC. L'entreprise a refusé de mener rapidement le projet de CAMPUS promis dans la presse depuis deux ans et a décliné les propositions de la CFE-CGC Orange de prendre à bail des locaux plus proches à Cesson.

Nous sommes à votre disposition pour négocier dans l'intervalle du préavis, conformément à la loi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.



Pour la CFE-CGC,
Le Délégué Syndical Coordinateur
Arnaud Résillot